

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.002

L'An deux Mille Treize, le 4 janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 décembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 décembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme PELTIER
M. CAU représenté par M. PATRUX
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN
M. LABIA représenté par M. COASSIN
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PAVON représenté par Mme DOUMECQ
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : EAU POTABLE - USINE DE TRAITEMENT DU CAPTAGE DE CHAUVIGNAC - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 164 SISE LIEU-DIT « LES PETITS PRES LANDRAUD » A BARZAN (17120) APPARTENANT AUX CONSORTS SOULISSE

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

Afin de construire une unité de traitement de l'eau en provenance de la source de Chauvignac, permettant de sécuriser la distribution de l'eau potable pour Royan et pour les communes qu'elle dessert, la Ville de Royan a acquis par délibération n° 12-076 en date du 29 juin 2012, deux parcelles de terrains, cadastrées section B n° 163 et n° 171p, situées sur la commune de BARZAN, en bordure de route et à proximité de la canalisation de transit, sur lesquelles l'usine de traitement temporaire est installée.

Une troisième parcelle de terrain étant nécessaire à la réalisation de l'équipement définitif pour une desserte en eau potable pérenne, la Ville de ROYAN s'est intéressée à une parcelle jouxtant les deux précédentes, appartenant aux Consorts SOULISSE, propriétaires indivis.

Les Consorts SOULISSE ont accepté de vendre à la Ville de ROYAN la parcelle de terrain cadastrée section B n° 164, d'une superficie approximative de 4.075 m², sous réserve de bornage, sise lieu-dit « Les Petits Prés Landraud » à BARZAN (17120), sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global net de 48.900 €. (Quarante-huit mille neuf cents euros), soit 12 euros du m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu l'avis de France Domaine en date du 30 janvier 2012,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section B 164, sise lieu-dit « Les Petits Prés Landraud » à BARZAN (17120), appartenant aux Consorts SOULISSE, d'une superficie totale d'approximativement 4.075 m², au prix de 12 euros le m², soit un prix global net de 48.900 €. (Quarante-huit mille neuf cents euros).

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,

- de désigner Maître Catherine CASTINCAUD, Notaire à MORTAGNE-SUR-GIRONDE (17120), 9 rue du Port, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 janvier 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 30 janvier 2012

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME**

4, RUE RÉAUMUR

72021 LA ROCHELLE CEDEX

TELEPHONE : 05 46 30 08 73

MEL : lgdomaine017@dgrfp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Monique NOURAUD

Service local de France DOMAINE

Téléphone : 05 46 92 82 10

Télécopie : 05 46 30 18 35

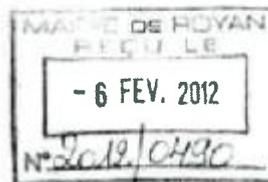
Ref à rappeler : 2012-034V0096

Monsieur le Député Maire de Royan

Hôtel de Ville

80 avenue de Pontailiac

17205 ROYAN CEDEX



Objet : Acquisition de parcelles de terrain à BARZAN

Monsieur le Député Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale des parcelles de terrain sises à Barzan, au lieu-dit "Les Barres de Bas", cadastrées section B n°162,163,164 pour 11 435 m², dont vous envisagez l'acquisition pour réaliser une usine de traitement de l'eau.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce bien, considéré libre de toute occupation, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à : 0.34 €/m²

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la chargée de Legs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Directeur Départemental
des Finances Publiques,
L'Inspecteur des Finances Publiques,

Monique NOURAUD

